

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Libre des délibérations

---

**PROCÈS-VERBAL** des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 20 décembre 2021 à 20h20, en vidéoconférence.

**Nouvelle directive de l'ADMQ. Les séances du conseil doivent se tenir à distance, et ce, dès 17h ce soir (tant pour les élus que le public), dans la mesure du possible. Les modalités prévues à l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 s'appliquent.**

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel 2020-2029 du 26 avril 2020 signé par la ministre Danielle McCann autorisant la tenue à huis clos des séances du conseil et que les membres du conseil y prennent part, délibèrent et votent par tout moyen de communication.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Yvan Côté, Maire  
Mme Jocelyne Boivin, conseillère  
M. Michel Cordeau, conseiller  
M. Yvan Duval, conseiller  
M. Steeve Gauthier, conseiller  
M. Jean-Sébastien Sheedy, conseiller  
M. Claude Tessier, conseiller  
Mme Vivian Viviers, directrice générale

Les membres du conseil présents forment quorum.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Présences et vérification du quorum
3. Acceptation de l'ordre du jour;
4. Acceptation des procès-verbaux des séances des 22 novembre et du 8 décembre 2021 ;
5. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
6. Certificats de crédits disponibles ;
7. Rapport de l'inspecteur municipal ;
8. Rapport de la directrice générale ;
  - a. Déclaration des intérêts pécuniaires ;
  - b. Formation des élus ;
9. Mandat à M. Patrice Towner de WSP Canada pour travaux routiers 2022 ;
10. Autres sujets
11. Période de questions
12. Levée de la séance

---

### 1- Ouverture de la séance

Le Maire M. Yvan Côté souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 20h20.

### 2.- Présences et vérification du quorum

Les membres du Conseil étant tous présents, le quorum est constaté.

### 3.- Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu d'ajouter les sujets suivants au point 10 :  
« Autres sujets » soit :

- a) Mandat à la firme De Rico;
- b) Rampe de mise à l'eau : vérification du poids et analyse de sol pour structure;
- c) Diagnose 2.0.

**CA-21-12-20-01 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin, appuyée par M. Jean-Sébastien Sheedy et adoptée à l'unanimité l'ordre du jour est adopté avec les ajouts ci-dessus mentionnés.**

**ADOPTÉ**

### 4.- Adoption des procès-verbaux des séances des 22 novembre et du 8 décembre 2021

- a) Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2021.

**CA-21-12-20-02 Sur proposition de M. Steeve Gauthier, appuyée par Mme Jocelyne Boivin et résolu à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2021 est adopté tel que déposé.**

**ADOPTÉ**

- b) Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2021.

**CA-21-12-20-03 Sur proposition de M. Steeve Gauthier, appuyée par M. Michel Cordeau et résolu à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2021 est adopté tel que déposé.**

**ADOPTÉ**

### 5.- Adoption des listes et rapports mensuels

La secrétaire-trésorière dépose les rapports mensuels suivants:

- Liste des comptes payés pour le mois de novembre 2021 ;
- Conciliation bancaire au 30 novembre 2021 ;
- Rapport budgétaire pour le mois de novembre 2021.

---

CA-21-12-20-04 Sur proposition de M. Yvan Duval dûment faite et appuyée par M. Steeve Gauthier il est résolu l'unanimité, d'accepter les listes et rapports mensuels pour le mois de novembre 2021 tel que soumis.

ADOPTÉ

**6.- Certificats de crédits disponibles**

La secrétaire-trésorière dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois de décembre 2021.

CA-21-12-20-05 Sur proposition de M. Yvan Duval dûment faite et appuyée par M. Michel Cordeau, il est résolu à l'unanimité, d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

**7.- Rapport de l'inspecteur municipal**

Mme Viviers dépose le rapport d'activités de M. Ross ainsi que le rapport des permis émis pour le mois de novembre 2021.

CA-21-12-20-06 Sur proposition de M. Jean-Sébastien Sheedy, appuyée par M. Claude Tessier et adopté à l'unanimité, le Conseil prend acte des rapports de l'inspecteur municipal.

ADOPTÉ

**7.- Rapport de la directrice générale**

Mme Viviers remet aux membres du Conseil la correspondance suivante :

- Documentation pour projet de signalisation, adresse visible pour les services d'urgence;
- Rapport d'activités de l'an 5 du schéma de couverture de risques incendie;
- Rapport d'audit de conformité portant sur l'adoption du budget 2021;
- Rapport d'audit de conformité portant sur le PTI 2021-2023;

a) **Déclaration des intérêts pécuniaires**

Mme Viviers rappelle aux membres du Conseil qu'ils doivent remettre le formulaire de Déclaration des intérêts pécuniaires dûment complété avant le 31 décembre 2021.

b) **Formation des élus**

Mme Viviers informe les membres du Conseil que la formation obligatoire pour les élus se tiendra les samedis 5 février 2022 pour « *Comportement éthique* » et le 26 mars 2022 pour « *Rôles et responsabilités des élus* ». Ces formations seront données pour les trois (3) villes soit Lac-Saint-Joseph, Fossambault-sur-le-Lac et Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier au Centre communautaire Desjardins à Fossambault.

---

CA-21-12-20-07 Sur proposition de M. Claude Tessier, appuyée par M. Steeve Gauthier et adopté à l'unanimité, le Conseil prend acte du rapport de la directrice générale.

ADOPTÉ

**9.- Mandat à M. Patrice Towner de WSP Canada pour travaux routiers 2022**

M. Jean-Sébastien Sheedy remet aux membres du Conseil un échange de courriels avec M. Patrice Towner suite à une vérification de l'état de la route faite par ce dernier le 25 novembre 2021 ainsi qu'aux recommandations de celui-ci pour les travaux routiers à prioriser en 2022.

Après discussion, il est proposé de donner mandat à M. Patrice Towner de la firme WSP pour la gestion et la conception des plans et devis ainsi que la surveillance pour la réfection ponctuelle du chemin Thomas-Maher (ponceaux et chaussée) pour l'année 2022, jusqu'à concurrence de 100 000 \$.

CA-21-12-20-08 Sur proposition de M. Jean-Sébastien Sheedy, appuyée par M. Michel Cordeau et adopté à l'unanimité, le Conseil donne mandat à M. Patrice Towner de la firme WSP pour la gestion et la conception des plans et devis ainsi que la surveillance pour la réfection ponctuelle du chemin Thomas-Maher (ponceaux et chaussée) pour l'année 2022, jusqu'à concurrence de 100 000 \$.

ADOPTÉ

**10.- Autres sujets**

**a) Mandat à la firme De Rico**

**CONSIDÉRANT** que le Conseil de la ville de Lac Saint-Joseph (la « Ville ») a, par la résolution numéro 21-05-26-02 adoptée à l'unanimité le 26 mai 2021, imposé une réserve pour fins publiques sur le lot 4 742 294, Cadastre du Québec (le « Lot »), pour fins de réserve foncière;

**CONSIDÉRANT** que, suite à l'adoption de cette résolution, un avis d'imposition d'une réserve pour fins publiques a été signé le 23 septembre 2021, signifié au propriétaire du Lot et publié au Bureau de la publicité des droits de Portneuf le 9 novembre 2021 (l'« Avis de réserve »);

**CONSIDÉRANT** que le but de l'Avis de réserve est de préserver le Lot dans son état naturel actuel afin de permettre à la Ville de déterminer les moyens de préservation à long terme du Lot;

**CONSIDÉRANT** que l'un des moyens de préservation possible consiste dans l'acquisition du Lot par la Ville soit de gré à gré ou par expropriation;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire pour la Ville d'établir la valeur au propriétaire du Lot afin de permettre à la Ville de connaître le niveau d'engagement financier qui peut être requis pour procéder à une telle acquisition;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt de la Ville d'engager une firme d'experts conseils en évaluation foncière pour assister la Ville dans la détermination de la valeur au propriétaire du Lot;

**CA-21-12-20-09 IL EST PROPOSÉ** par M. Claude Tessier, secondé par M. Michel Cordeau et résolu à l'unanimité que la Ville de Lac Saint-Joseph retienne les services professionnels de M. Steeve Cassidy, de la firme De Rico Experts-conseils senc. pour préparer un rapport sur la valeur au propriétaire du lot 4 742 294, Cadastre du Québec, et pour agir comme experts-conseils pour la Ville dans le cadre d'une acquisition de gré à gré ou par expropriation de ce lot.

**ADOPTÉ**

**b) Rampe de mise à l'eau**

Le Maire mentionne qu'il serait important de faire une vérification de la capacité portante de la rampe de mise à l'eau puisque le poids des bateaux a augmenté et m. Claude Tessier a proposé de faire une analyse du sol quant à la structure et la capacité qui est actuellement de 4 500 lbs.

M. Jean-Sébastien Sheedy mentionne qu'il va faire un appel d'offres et nous faire rapport à une prochaine réunion.

**CA-21-12-20-10 Sur proposition de M. Michel Cordeau, appuyée par M. Claude Tessier et adopté à l'unanimité, le Conseil donne mandat à M. Jean-Sébastien Sheedy de procéder à un appel d'offres pour l'analyse de la capacité portante de la rampe de mise à l'eau.**

**ADOPTÉ**

**c) Diagnose 2.0**

**CONSIDÉRANT** l'importance capitale de la santé du lac Saint-Joseph pour la Ville de Lac-Saint-Joseph et ses citoyens ;

**CONSIDÉRANT** que le portrait global de l'état de situation écologique du lac Saint-Joseph date de la seule diagnose effectuée en 2006 ;

**CONSIDÉRANT** les efforts déployés par les municipalités riveraines et la CBJC dans la mise en œuvre du plan d'action découlant de cette diagnose et du suivi de cet écosystème ;

**CONSIDÉRANT** les nouveaux enjeux actuels du lac liés notamment à la prise d'eau potable, au développement urbain, à l'accessibilité publique, aux changements climatiques et à la biodiversité ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de mettre en place un mécanisme de suivi plus rigoureux du lac et de son évolution ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est temps, 15 ans plus tard, de mettre à jour le portrait écologique du lac et le plan d'action associé ;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Lac-Saint-Joseph prend acte de la présentation en vidéoconférence faite par la CBJC le 8 septembre 2021, ainsi que celle du 23 novembre 2021, intitulée « Suivi de l'état de santé du lac Saint-Joseph-Diagnose 2.0 » ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de diagnose 2.0 présentée par la CBJC, lors de cette présentation, visant à :

- 1) établir l'état de santé de l'écosystème du lac et son évolution depuis la dernière diagnose ;
- 2) identifier les mesures de prévention ou de correction à adopter pour assurer le maintien d'un état de santé de qualité ;
- 3) convenir d'un plan d'action à jour ainsi que d'une stratégie de communication pour favoriser la participation des citoyens étudier divers indicateurs écologiques et d'autres aspects liés aux lacs, notamment les enjeux et menaces pesant sur cet état écologique ;

**CONSIDÉRANT** que l'état de santé global du lac se mesure à partir de divers indicateurs et de l'analyse de ses menaces ;

**CONSIDÉRANT** la liste des projets proposés, leur ordre de priorité ainsi que l'échéancier suggéré ;

**CONSIDÉRANT** les budgets prévisionnels associés à chacun de ces projets

**CA-21-12-20-11 IL EST PROPOSÉ** par Madame Jocelyne Boivin, secondé par M. Steeve Gauthier et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;

Que la Ville de Lac-Saint-Joseph est d'accord pour réaliser la proposition de diagnose 2.0 du lac Saint-Joseph et s'engage à contribuer à la réalisation des projets proposés par la CBJC dans le cadre de la diagnose 2.0 en fonction de la répartition des coûts convenus avec les deux autres municipalités riveraines selon l'échéancier suggéré ;

Qu'un montant de 52 000 \$ soit réservé pour sa contribution aux projets prévus à l'été 2022.

**ADOPTÉ**

### **11.- Période de questions.**

M. Clément Verreault demande pourquoi on ne donne pas mandat à Groupe Altus qui sont nos évaluateurs plutôt qu'à la firme De Rico. M. Michel Cordeau répond qu'il faut que ce soit une firme indépendante et que la firme De Rico a une expertise reconnue dans ce type d'évaluation.

---

**12.- Levée de la séance**

La séance est levée à 20h45.

CA-21-12-20-12 Sur proposition de M. Yvan Duval, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 20h45.

**ADOPTÉ**

---

Yvan Côté  
Maire

---

Vivian Viviers  
Secrétaire-trésorière